

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2023-37

En exercice 17

Présents 14

Votants 15

Séance du 12 octobre 2023

Date de la Convocation

04/10/2023

Date de l'affichage

04/10/2023

L'an deux mil vingt-trois,

et le douze octobre,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Cession foncière – Projet  
lotissement Néolia

« Les Bourgeois »

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Isabelle PACOU, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Irène ROUCHE, Jean-Louis ROCHET

Absents : François-Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND (pouvoir à C. FOURNIER)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire présente (conjointement à M. SIBILLE-SIRON, Responsable Développement Foncier pour Néolia) au Conseil Municipal un projet d'aménagement coconstruit qui prévoit la viabilisation de 15 terrains à bâtir desservis par une voirie à sens unique permettant un bouclage. Ce lotissement répondra aux exigences des documents d'urbanisme en vigueur ainsi qu'aux orientations données par la commune.

Une parcelle sera réservée propriété de la commune afin d'y faire construire ultérieurement un ensemble immobilier à vocation sociale.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **S'ENGAGE** à céder les parcelles foncières constitutives de l'emprise du lotissement (préalablement acquises) au prix de 10€/m<sup>2</sup>,

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 12/10/2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

